



**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Vendredi 26 janvier 2024**

**SALLE EDGAR FAURE**

**18H00**

**ORDRE DU JOUR**

**Point d'information**

Désignation d'un secrétaire de séance

- RAPPORT N° 01 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2023 .....3**
- RAPPORT N° 02 : Cession de terrain à la Société OMNIA REX (Groupe MAJESTIC) - Délibération complémentaire .....4**

**RAPPORT N° 01 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2023**

**PÔLE** : Direction Pilotage et Coordination

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2023.

**RAPPORT N° 02 : Cession de terrain à la Société OMNIA REX (Groupe MAJESTIC) - Délibération complémentaire**

**PÔLE** : Attractivité et Aménagement du Territoire, Service Urbanisme

**COMMISSION** : Aménagement et Urbanisme

**RAPPORTEUR** : Monsieur le Maire

Le 24 juin 2019, le Conseil Municipal a approuvé la cession au profit du Groupe MAJESTIC représenté par Monsieur TUPIN, d'une partie de la parcelle BW n° 271 ainsi qu'une partie du domaine public pour une superficie totale d'environ 7550 m<sup>2</sup>, situées rue Béthouart, pour la réalisation d'un cinéma multiplexe à proximité du centre-ville au prix de 48,92 euros HT du m<sup>2</sup>. Le projet de cession a été approuvé par le Conseil Municipal du 29 juin 2020 en actant que l'ensemble des parkings soient pris en charge par la Ville de Dole afin de répondre aux différents besoins en stationnement du secteur.

A ce jour, suite aux avancées techniques du projet, il convient de parfaire les délimitations de l'assiette de terrain cédée à la société OMNIA REX, société appartenant au Groupe MAJESTIC pour leur projet. Ainsi, il a été convenu la cession des parcelles cadastrées BW n° 320 (anciennement cadastrée BW n° 271) d'une superficie de 7328 m<sup>2</sup>, et BW n° 317 d'une superficie de 126 m<sup>2</sup>, soit une emprise foncière totale de 7454 m<sup>2</sup> pour la réalisation du cinéma multiplexe.

D'autre part, en raison des difficultés rencontrées par la société OMNIA REX à finaliser son projet avec ses interlocuteurs financiers, il convient d'actualiser les clauses de délais de construction définies précédemment et de tenir compte d'un montage financier via un système de crédits baux pour l'acquisition de l'assiette foncière devant accueillir le futur Multiplexe. L'acquisition du Gymnase Bambuck et d'une partie de son terrain sera effectuée par la société OMNIA REX sous la forme d'un crédit classique et fera l'objet d'une délibération complémentaire ultérieure. Ainsi, les parties se sont entendues sur la signature de deux actes authentiques bien distincts.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **DE RÉITÉRER** sa décision de cession la société OMNIA REX ou organisme se substituant, des parcelles BW n° 320 et BW n° 317 pour une surface totale de 7454 m<sup>2</sup>,
- **DE PRÉCISER** que cette cession sera réalisée moyennant le prix de 48,92 euros HT/m<sup>2</sup>,
- **DE PRÉCISER** le classement dans le domaine public du reste des parcelles aujourd'hui cadastrées BW n° 318 et BW n° 319 non cédées pour des superficies respectives de 3786 m<sup>2</sup> et 17 m<sup>2</sup>,
- **DE PRÉCISER** qu'il est convenu que la réalisation par acte authentique pourra avoir lieu soit au profit de la société OMNIA REX, soit au profit de toute personne morale ou physique ou tout pool de crédits bailleurs que ce dernier se réserve de désigner, mais dans ce cas, il restera solidairement obligé, avec la personne désignée, au paiement du prix et à l'exécution de toutes les charges et conditions stipulées aux présentes sans exception ni réserves,
- **DE PRENDRE ACTE** que l'acquéreur s'engage à terminer le chantier, situation attestée par le dépôt en mairie de Dole de la déclaration d'achèvement et la conformité des travaux, au plus tard vingt-quatre mois après la signature de l'acte de vente,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tout document y afférent.

**Cession à la société OMNIA REX**

